

OBJECTIF DE - 50 % DE DÉCHETS ENFOUIS EN 2025 : OÙ EN EST-ON ?

LES PREMIERS CHIFFRES DU TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS L'APPROBATION DU PLAN RÉGIONAL DÉCHETS



Depuis 2003, l'ORDIF, Observatoire régional des déchets d'Île-de-France, département Déchets de l'Institut Paris Region, en partenariat avec l'Ademe Île-de-France et le Conseil régional, enquête, identifie et consolide tous les deux ans l'ensemble des installations franciliennes recevant des déchets non dangereux.

À l'issue de cette matinée, l'ORDIF présentera en lien avec le plan régional de prévention et gestion des déchets, les derniers chiffres du traitement des déchets résiduels de l'enquête menée ces deux dernières années.

8 H 30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9 H 00 : INTRODUCTION

- **Véronique COTÉ-MILLARD**, présidente de l'ORDIF - département déchets de l'Institut Paris Region
- **Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT**, vice-président en charge de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement, Conseil régional Île-de-France
- **Michel GIORIA**, directeur régional de l'ADEME Île-de-France

Animation : **Helder DE OLIVEIRA**, directeur de l'ORDIF - département déchets de l'Institut Paris Region

9 H 15 : PLANIFICATION RÉGIONALE : GRANDS OBJECTIFS DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DE DÉCHETS (PRPGD) POUR RÉDUIRE LE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

- **Anne-Sophie DE KERANGAL**, responsable du service Économie circulaire et déchets, Conseil régional d'Île-de-France

9 H 30 : TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS, OÙ EN EST-ON EN 2018 ? PARC ET CAPACITÉS

- **Blandine BARRAULT**, chargée d'études Traitement, ORDIF, L'Institut Paris Region

10 H 10 : TABLE RONDE : LES MATIÈRES RECYCLÉES EN CRISE. FACTEUR DE SATURATION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS

- **Bertrand BOHAIN**, délégué général, Cercle national du recyclage
- **Fabienne PIOTELAT**, présidente Île-de-France, FNADE
- **Arnaud DAUXERRE**, UPM Chapelle Darblay

11 H 00 : RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT : QUELLES SOLUTIONS ? PRPGD ÎLE-DE-FRANCE, VERS UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE POUR LA RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT : CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL ÉTAT-RÉGION-EXPLOITANTS

- **Olivier CASEAU**, DRIEE d'Île-de-France, Service de prévention des risques et des nuisances
- **Agnès NALIN**, chargée de mission Économie circulaire et déchets, Conseil régional d'Île-de-France

ZOOM SUR QUATRE PISTES :

Déchets de collectivités : comment minimiser le recours à l'enfouissement :

- Des encombrants ménagers
- **Christophe FONTANET**, directeur général, SITRU
- Des ordures ménagères résiduelles
- **Catherine BOUX**, DGA Exploitation et prévention des déchets, SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets

La pyro-gazéification : une alternative à l'enfouissement des déchets

- **Ony RABETSIMAMANGA**, chargée de mission Stratégie gaz verts, GRDF

Terres impactées : quelles alternatives pour libérer des capacités ?

- **Albert ZAMUNER**, président, UNED

12 H 20 : CLÔTURE, COCKTAIL

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS EN ÎLE-DE-FRANCE

ENQUÊTE 2018

Tous les deux ans, l'ORDIF enquête les installations de traitement de déchets non dangereux du territoire, ainsi que désormais les installations de traitement de déchets du BTP. La restitution intégrale de cette étude sera faite dans l'Atlas des installations de traitement de déchets d'Île-de-France au 1^{er} semestre 2020. La présente matinée s'attache aux analyses concernant les Usines d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND) et Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du territoire francilien, pour leurs activités au cours de l'année 2018.

DES INCINÉRATEURS OPTIMISÉES, DES DÉCHETS EN MAL D'EXUTOIRES

En 2018, les incinérateurs franciliens ont accueillis 14 000 t de plus que l'année précédente. Cependant, en raison de travaux conséquents notamment au sein des usines de Thiverval-Grignon (78) (installation d'un nouveau four), et de Saint-Ouen (93), le tonnage incinéré est inférieur de 70 000 t à celui de 2017. Les UIDND franciliennes semblent être utilisées au mieux, les syndicats ayant signé des conventions de partenariats pour la réception de déchets en cas de besoin. Cependant, les aléas d'exploitation ont conduit à détourner près de 220 000 t, la part allant en ISDND étant en hausse, du fait de non disponibilités des fours d'incinération. Un autre problème d'exutoires s'est posé cette année encore : avec la fermeture des Installations de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME) d'Isles-les-Meldeuses (77) et Lagny-sur-Marne (77) début et fin 2017, les mâchefers sont exportés hors Île-de-France pour être valorisés. Ce tonnage est en constante augmentation depuis 2014, pour atteindre 24 % des tonnages de mâchefers en 2018.

L'ENFOUISSEMENT SATURÉ, DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION REPORTÉS

Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets introduit des objectifs de limitation des capacités de stockage :

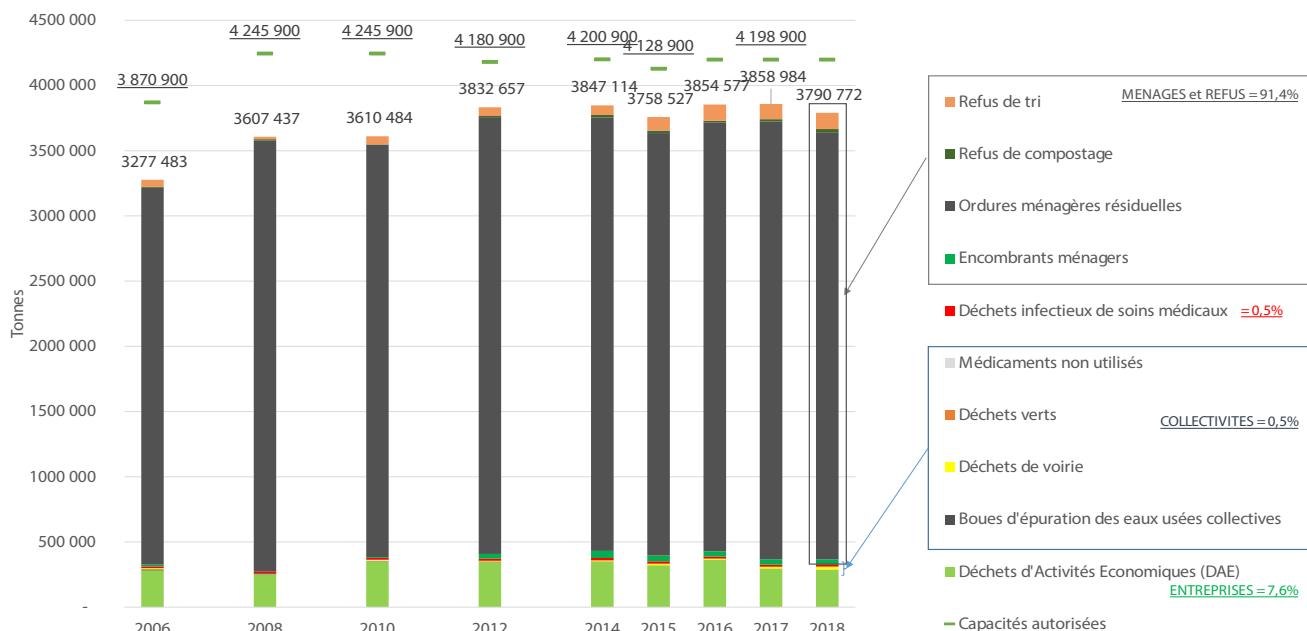
«a) En 2020, la capacité annuelle d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes ne soit pas supérieure à 70 % de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2010 ;

«b) En 2025, la capacité annuelle d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes ne soit pas supérieure à 50 % de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2010 »

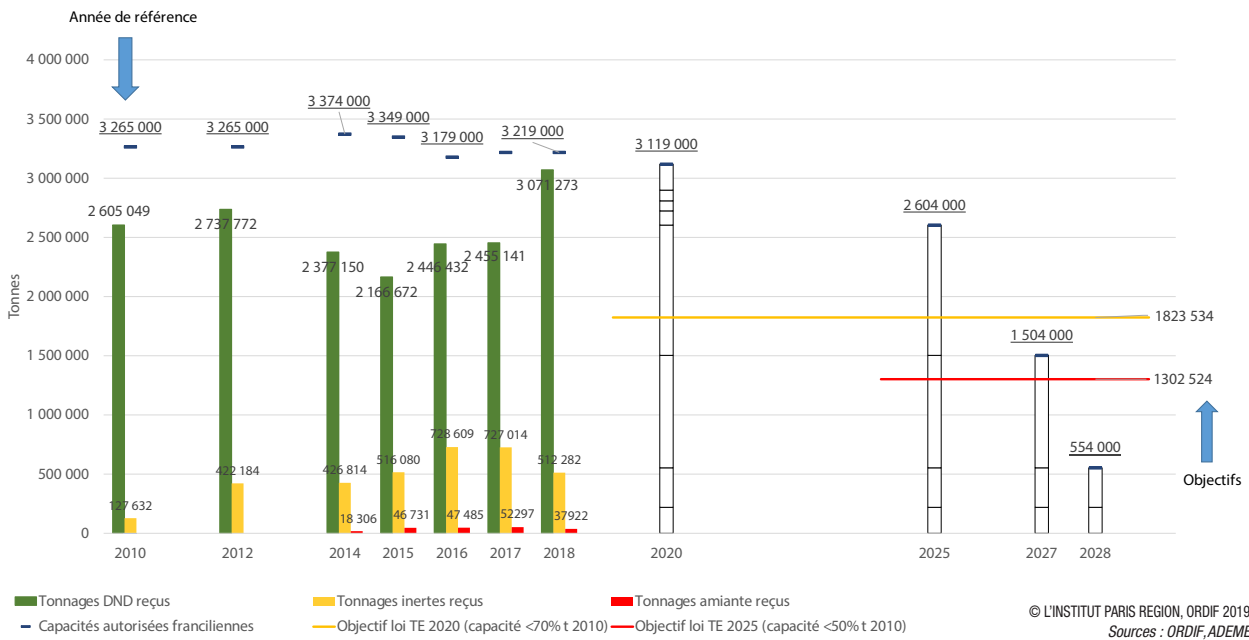
Le poids des déchets reçus en 2010 dans les ISDND franciliennes s'est élevé à 2 605 049 tonnes. Dès lors, la capacité annuelle totale des ISDND en 2020 ne devrait pas dépasser 1 823 534 tonnes (70 % du tonnage 2010), et 1 302 524 tonnes en 2025 (50 % du tonnage 2010). Cependant, plusieurs arrêtés d'autorisation déjà délivrés s'étendent au-delà de ces échéances et maintiendront, pendant un temps, une capacité supérieure. L'objectif de 2020 ne pourrait être atteint qu'à l'année 2027, et l'objectif de 2025 en 2028.

L'État (DRIEE), le Conseil régional et les exploitants travaillent ensemble à un engagement volontaire de ces derniers à réduire le stockage de déchets non dangereux, celui-ci passant évidemment par une prise de conscience des producteurs. Différentes pistes doivent être étudiées : améliorer le contrôle qualité à l'entrée des sites avec retour aux producteurs, améliorer la qualité du tri in situ (mise en place du tri 5 flux) ou en centres de tri (adaptation des centres)... Une autre possibilité pour parvenir à cet effet est

Déchets incinérés en UIDND franciliennes depuis 2006



Projections des objectifs de la loi TE pour les ISDND



de diminuer les capacités annuelles tout en rallongeant les durées de vie des sites existants (maintenant ainsi leurs autorisations de tonnages totales), modification déjà actée pour le site de Soignolles-en-Brie (77) par exemple, à la demande de son exploitant.

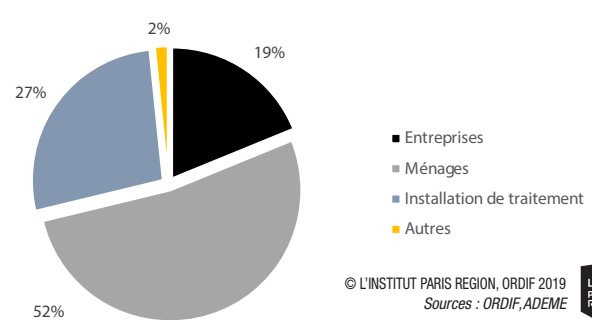
vers des installations de compostage ou méthanisation par TMB). Après une tendance globale à la diminution progressive des déchets résiduels traités, on observe une reprise conséquente, qui semble se confirmer en 2019.

UN PREMIER INDICATEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le code de l'environnement, dans sa rédaction issue de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte d'août 2015, définit les déchets résiduels comme les déchets non dangereux non inertes restant après valorisation sous forme matière, notamment organique. L'objectif légal peut se concrétiser par la mesure des quantités cumulées de déchets traités en incinération ou enfouissement. Cet indicateur peut être suivi chaque année depuis l'année 2014.

En 2018, 6862045 tonnes de déchets non dangereux résiduels ont été traités dans la région (ne sont pas inclus les tonnages de déchets résiduels franciliens traités hors Île-de-France, estimés à environ 465000 tonnes pour l'année 2018, ni les tonnages allant

6862045 t de déchets résiduels en 2018



Évolutions des déchets non dangereux résiduels des ménages et professionnels traités en UIDND et ISDND depuis 2006

